

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de l'artisanat

Le constat est préoccupant. L'école ne répond plus à ses objectifs de base : favoriser la réussite scolaire de tous les élèves et permettre à chacun de posséder un diplôme minimal en fin de scolarité obligatoire.

Le constat est partagé et des changements profonds dans le fonctionnement de notre système éducatif sont par conséquent attendus.

Le groupe de l'artisanat approuve l'ambition d'une « refondation » de l'école.

Toutefois, bon nombre de mesures étant renvoyées à des dispositions réglementaires ou législatives futures, il est difficile de mesurer l'ampleur réelle des orientations annoncées.

Le groupe de l'artisanat approuve pleinement le souci de concentrer les efforts sur le primaire, période où se construisent les savoirs fondamentaux dont l'acquisition déterminera la suite de la scolarité.

Toutefois, il considère que la mobilisation des moyens doit répondre, avant tout, à une logique qualitative.

En effet, si un plus grand nombre d'enseignants par classe peut s'avérer utile, en particulier dans certains territoires, la nécessité de repérer et d'aider de façon précoce les élèves présentant des difficultés, ne deviendra effective que par une évolution des pratiques pédagogiques et des rythmes de progression des apprentissages.

À cet égard, des réponses seront attendues sur la formation des enseignants, comme sur les méthodes d'enseignement.

Deuxième orientation qui nous paraît essentielle : permettre à tous les élèves de posséder le socle minimal de connaissances et de compétences, en fin de scolarité obligatoire.

Le groupe de l'artisanat estime que notre système éducatif a, en la matière, une obligation de résultat, tant ces connaissances de base conditionnent l'avenir professionnel et social des jeunes.

Les artisans constatent trop souvent que des apprentis ne maîtrisant pas les bases en français ou en mathématiques, éprouvent de grandes difficultés à parvenir au terme de leur formation.

L'objectif d'assurer, à tous, la possession du socle de connaissances et compétences, suppose de plus que soit réalisée, outre une adaptation du brevet afin qu'il valide les acquis du socle, une évaluation fiable de la progression de ces acquis, tout au long de la scolarité.

La piste d'un éventuel abandon du système actuel de notation laisse, à ce titre, dubitatif.

Troisième priorité que retient le groupe de l'artisanat : faire de l'orientation une mission essentielle de l'école.

L'on ne peut que se réjouir que l'orientation devienne un élément clé du système éducatif, et que la découverte du monde professionnel et économique ne soit plus une option réservée aux élèves évincés de la voie générale.

Donner, à tous, les outils pour construire leur projet professionnel, exige que chacun soit éclairé, tout au long de ses études secondaires, sur la variété des métiers, des formations et de leurs débouchés.

Dans ce cadre, des liens concrets devront nécessairement être tissés entre les établissements et les entreprises ou leurs représentants.

Le futur service public régional de l'orientation sera également un complément indispensable pour accompagner les jeunes, y compris en cas de réorientation.

Par ailleurs, l'artisanat, qui compte de nombreux métiers confrontés à une pénurie de candidats, partage pleinement le souci de passer d'une orientation subie à une orientation choisie, grâce à la prise en compte des aspirations comme des aptitudes des élèves.

C'est l'une des conditions pour à la fois lutter contre le sentiment d'échec de jeunes se retrouvant par défaut dans telle ou telle voie professionnelle, et aussi éviter les abandons en cours de formation.

Cela impliquera toutefois de réhabiliter les formations professionnelles et technologiques, dont l'image est encore trop souvent dévalorisée.

Les perspectives qu'elles offrent en termes de poursuite d'études et d'insertion professionnelle gagneraient à être davantage diffusées.

Les futurs « Campus des métiers », annoncés dans l'annexe de l'avant-projet de loi, devraient également contribuer à cet objectif.

Le groupe de l'artisanat approuve globalement les compléments que cet avis propose d'apporter à l'avant-projet de loi pour la refondation de l'école. Il l'a donc voté.